

Nombre de Conseillers	
En exercice	16
Présents	10
Votants	11

Envoyé en préfecture le 21/03/2025

Reçu en préfecture le 21/03/2025

Publié le

ID : 038-213805542-20250314-D2025_11-DE

Berger
Levfaul

CONSEIL MUNICIPAL DE VILLEMOIRIEU

RÉUNION DU : 14/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze mars

À 19 H 30

Le Conseil municipal de la Commune de VILLEMOIRIEU dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BRACCO Jacques, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 10/03/2025

Présents : MM. BRACCO, Maire – J. VARCELICE (secrétaire de séance) – E. GONCALVES – M. REBUT – S. COINT – M-C. ALLIGIER – C. CHENARD – L. CHIOETTO – D. DEFRENCE – J-M VALLOUIS.

Absents : L. GERMAIN - S. LASSALE - A. PEREZ - J. PERNET – P. POULET
J. PICARD a donné pouvoir à J. VARCELICE

DÉLIBÉRATION
N° 2025_11

E.N.S. DU MARAIS DE LA BESSEYE
Demande de subvention pour les actions 2025

Conformément au Plan de Préservation et d'Interprétation (PPI) 2021-2031 de l'E.N.S. du Marais de la Besseye approuvé en 2021, il convient de détailler les actions qui seront réalisées en 2025 afin de demander la subvention correspondante au Département de l'Isère.

Action d'Investissement

Réaliser l'inventaire des Orthoptères	5 000 €
Travaux de restauration	1 450 €
Soit un total en Investissement de	6 450 €

Actions de Fonctionnement

Limiter la population de ragondin par tir et piégeage	500 €
Maintenir le broyage des ligneux dans les pelouses sèches	1 700 €
Réaliser des animations auprès du grand public et des publics empêchés	250 €
Assurer la surveillance du site	500 €
Réaliser des supports pédagogiques sur le patrimoine archéologique	1 500 €
Entretenir les chemins et les sentiers	2 000 €
 Suivre l'évolution de la population de Castor	 250 €
Soit un total en Fonctionnement de	6 700 €

Sachant que ces actions sont prises en charge à hauteur de 38.85% par la commune de VILLEMOIRIEU et de 61.15% par la commune de ST ROMAIN DE JALIONAS et qu'elles sont subventionnées à 80 % par le Département.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **VALIDE les actions présentées** qui seront réalisées en 2025 pour la préservation de l'E.N.S. du Marais de la Besseye,
- **DÉCIDE de solliciter une subvention** auprès du Département pour la réalisation des travaux correspondants,
- **CHARGE** le Maire de toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.
POUR COPIE CONFORME.

Le Maire,



La secrétaire de séance